



Chapelle-lez-Herlaimont, le 7 mars 2023

COMMUNE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Recrutement d'un Conseiller en rénovation urbaine (H/F/X)

Appel public général

L'administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont procédera sous peu à un examen de recrutement d'un Conseiller en rénovation urbaine (H/F/X) A1 – Chef de bureau

Missions :

Vous serez chargé de la fonction de Conseiller en rénovation urbaine. La spécificité du poste est de planifier et d'anticiper l'aménagement du territoire de la Ville via le développement de projets d'aménagements à long terme via différents outils : la mise en œuvre des périmètres de rénovation urbaine, les gros projets de redynamisation des 3 villages de l'entité, la mise en œuvre et le suivi d'opérations telles que la revitalisation urbaine, la réhabilitation des sites à réaménager (SAR), les projets de partenariat, la mise en œuvre de zone d'aménagement communal concerté (ZACC), etc... Il devra également accompagner le conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme dans la gestion et le suivi des plans et schémas. Il devra également participer à la redynamisation du commerce en centre-ville.

Le rôle essentiel du Conseiller en rénovation urbaine est de porter le projet, d'en assurer la mise en œuvre pratique.

Il devra assurer la coordination et les synergies entre tous les intervenants.

Le projet de rénovation urbaine se déclinera sous trois aspects :

- Mise en place d'un périmètre de rénovation urbaine et création des fiches projets afin d'être agréé par la Région wallonne
- La supervision du projet de remise en ordre des quartiers dans le périmètre de rénovation urbaine
- L'aspect « veille urbanistique et stratégique » du projet (notamment via la recherche de subsides) ainsi que la promotion du projet vis-à-vis des tiers (investisseurs, architectes, ...)

D'une part, du côté technique, avec le suivi du montage des projets :

- Avec l'aide du service « marchés publics » et des services techniques, il réalisera la rédaction des cahiers des charges de marché de services.
- Encadrement des auteurs de projet et approbation du projet aux différents stades définis par le cahier des charges
- Présentation au Collège communal et/ou au Conseil communal pour approbation
- Il organisera les rencontres nécessaires et il collaborera étroitement avec les différents services (Urbanisme, Environnement, Communication,...) afin d'atteindre ses objectifs.

D'autre part, le volet administratif, selon les directives de la Région wallonne

- Rédaction des conventions annuelles et approbation auprès du Collège communal et du Conseil communal
- Rédaction du rapport d'activités de la rénovation urbaine
- Suivi de l'obtention des subsides (déclarations de créances, réception des factures)
- Organisation de la commission de rénovation urbaine et présentation des états d'avancement des différents projets entamés
- Développement de l'aspect communicationnel et participatif de la rénovation urbaine, en collaboration avec le service communication de la ville

Le conseiller sera un lien entre l'aménagement du territoire et les différents enjeux de la rénovation urbaine : dynamiques sociales, économiques et culturelles, environnementales, ...

Pour mener à bien l'ensemble des missions, des compétences à la fois techniques (aménagement du territoire, urbanisme, cartographie, dessin technique, infographie,...), administratives (rédactionnelles et organisationnelles), juridiques (rédaction de cahier des charges pour procédures de marchés publics et de partenariats publics-privés) et enfin communicationnelles (rencontre citoyenne, conférence de presse, ...) sont nécessaires. La polyvalence sera liée à la fonction.

Outre les missions de rénovation urbaine, le conseiller sera amené à répondre à des questions techniques pour le service urbanisme et à suivre les dossiers bâtiments (rénovations ou constructions) de la commune.

Votre profil

Vous faites preuve d'autonomie et de rigueur dans l'exécution de votre travail et considérez comme essentiel le respect des obligations légales et de la hiérarchie. Vous avez le contact aisé ainsi que l'envie de vous investir et d'apprendre. Vous êtes pragmatique et constamment à la recherche de solutions satisfaisantes à la fois pour l'employeur et les travailleurs. Vous avez une très bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite, le sens des responsabilités, de l'organisation, de la gestion du stress, de la gestion et du suivi des dossiers et êtes capable de travailler seul ou en équipe.

Conditions d'accès :

- Être titulaire d'un Master en architecture et/ou en urbanisme ou d'un titre universitaire lié à l'aménagement du territoire et aux matières urbaines ou du développement territorial durable.
- Être dans les conditions APE au moment de l'engagement

Notre offre

- Contrat à durée indéterminée à temps plein (36 heures par semaine)
- Une rémunération mensuelle brute (à l'indice actuel) , à l'échelle barémique A1
 - 3.671,38€ à l'échelon 0
 - 4.506,49€ à l'échelon 10
 - 5.704,06€ à l'échelon 25
- La valorisation des années d'expérience, utiles à la fonction, dans le secteur privé à concurrence de 10 années
- La valorisation de toutes les années effectuées dans le secteur public
- Titre repas à 6,55€ de valeur faciale (5,46 part patronale – 1,09 part personnelle)
- Une allocation de fin d'année
- Régime de vacances du secteur public
- Remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail en transports en commun
- Indemnité de vélo domicile-lieu de travail (0,23€/kilomètre)
- Assurance hospitalisation (tarif préférentiel)
- Possibilité de formation prise en charge par l'employeur
- Télétravail possible (1 jour/semaine)
- Une opportunité de travailler au sein d'une administration dynamique

Modalités et organisation de l'examen

- Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves éliminatoires suivantes :
 - épreuve écrite : résumé et critique d'une conférence sur un sujet en rapport avec la fonction (30 points), connaissances liées à la fonction (30 points)
 - épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (40 points)

Pour être admissible, le candidat doit obtenir 50 % des points à chaque épreuve et 50 % au total.

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées, **par envoi recommandé ou contre accusé de réception**, à l'adresse du Collège communal de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT pour le **23 mars 2023** au plus tard.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme requis. En cas de doute sérieux sur la conformité à l'original de la copie, la demande d'apport de la preuve de la conformité à l'original de la copie pourra être demandée à l'autorité qui a délivré l'original ou au candidat dans le respect de la procédure tracée par le décret du 1er avril 2004 portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents.
- un extrait récent (moins de 2 mois) du casier judiciaire
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

Les lauréats de l'examen de recrutement garderont le bénéfice de leur réussite pendant trois ans à compter de la date du procès-verbal de l'examen. Elle peut éventuellement être prorogée.

Seront inscrits dans la réserve de recrutement, les candidats non retenus par un acte de nomination et qui satisfont aux conditions générales et particulières à chaque fonction.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service du personnel au 064/43.13.32.